

Notes explicatives de la nomenclature combinée de l'Union européenne

(2016/C 121/03)

En vertu de l'article 9, paragraphe 1, point a), deuxième tiret, du règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil ⁽¹⁾, les notes explicatives de la nomenclature combinée de l'Union européenne ⁽²⁾ sont modifiées comme suit:

À la page 167, le texte suivant est inséré après le texte actuel de la note explicative relative à la sous-position «**3403 19 90 autres**» de la NC:

«Cette sous-position comprend, entre autres, les préparations à base de lubrifiants de synthèse. En particulier, il s'agit de préparations à base d'un ou plusieurs des constituants suivants:

- poly(alfa-oléfines) ou polyisobutylènes dont moins de 60 % en volume distillent à 300 °C rapportés à 1 013 millibars par application d'une méthode de distillation à basse pression,
- alkylaromatiques à longue chaîne,
- esters,
- polyglycols,
- silicones.»

⁽¹⁾ Règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil du 23 juillet 1987 relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun (JO L 256 du 7.9.1987, p. 1).

⁽²⁾ JO C 76 du 4.3.2015, p. 1.

Notes explicatives de la nomenclature combinée de l'Union européenne

(2016/C 121/04)

En vertu de l'article 9, paragraphe 1, point a), deuxième tiret, du règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil ⁽¹⁾, les notes explicatives de la nomenclature combinée de l'Union européenne ⁽²⁾ sont modifiées comme suit:

À la page 53, la note explicative relative à la sous-position de la nomenclature combinée «**0802 90 50 Graines de pignons doux**» est remplacée par le texte suivant:

«0802 90 50 Graines de pignons doux (Pinus spp.)

Cette sous-position comprend les pignons de pin (fruits du genre *Pinus*, tels que *Pinus pinea*, *Pinus cembra* et *Pinus koraiensis*), même présentés dans leur cône.»

À la page 53, la note explicative relative à la sous-position de la nomenclature combinée «**0802 90 85 autres**» est supprimée.

⁽¹⁾ Règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil du 23 juillet 1987 relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun (JO L 256 du 7.9.1987, p. 1).

⁽²⁾ JO C 76 du 4.3.2015, p. 1.